

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE DE HAMOIR

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

**Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural
du 19 février 2013
(Hall omnisports – HAMOIR)**

Présents : Mesdames et Messieurs Oscar Dalem, Angèle Distrée, Marie-Noëlle Minguet, Serge Nuyts, Jean-Marie Peters, Steven Van Erps.
Monsieur Patrick Lecerf, Président de la Commission,
Madame Marie-Françoise Gilis, Agent de développement (GREOA).

Excusés : Madame Suzanne Bissot et Monsieur Rémi Nuyts.

La réunion débute à 20h00.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 décembre 2012

Le PV est approuvé sans remarques.

2. Informations sur l'état d'avancement de la 1^{ère} convention

Monsieur Lecerf fait un compte-rendu de la réunion de coordination qui a eu lieu le 8 janvier 2013. Au cours de cette réunion, il a été convenu que le local de réunion de 30 m² serait supprimé du projet et que la salle des mariages actuelle ferait office de local de réunion lorsque la Maison rurale sera réalisée. De même, il a été convenu que le logement pourrait être situé dans le bâtiment du Service Régional d'Incendie. En fonction de ces décisions, l'estimatif budgétaire a été adapté.

Monsieur Lecerf indique également que sur demande de Monsieur Delaunois la Commune a réalisé un inventaire des utilisations potentielles de la nouvelle salle polyvalente.

La Commune va à présent transmettre les documents à l'Administration du développement rural pour introduire une demande de convention-faisabilité. La convention-faisabilité représente 5% du montant estimé du projet ; ce budget permet à la Commune d'engager un auteur de projet pour réaliser les plans définitifs du projet. Pour désigner l'auteur de projet, la

Commune organisera un concours d'architecte. Une fois les plans du projet réalisés, la Commune pourra demander une convention-réalisation pour les travaux. Grâce à cette procédure, le montant du subventionnement est mieux calculé car il se base sur le projet définitif et non plus sur l'estimation de l'esquisse.

3. Approbation du rapport annuel 2012

Le rapport annuel 2012 est distribué aux membres de la CLDR. Monsieur Lecerf et l'agent de développement expliquent la structure et présentent brièvement le contenu. Les membres de la CLDR sont invités à le lire et à communiquer leurs éventuelles remarques à l'agent de développement par mail avant la mi-mars.

4. Information sur le renouvellement de la composition de la CLDR

Monsieur Lecerf informe les membres que le Conseil communal a décidé de créer une Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM). Celle-ci est chargée de remettre des avis au Collège et au Conseil communal. L'employé responsable de la CCTAM sera Mike Minet. La création d'une CCATM va permettre à la Commune d'obtenir un subside plus élevé pour le conseiller en aménagement du territoire ainsi que pour les études des PCA. En outre, la commune recevra 5000 € pour les frais de fonctionnement de la Commission.

Dans la mesure où les thèmes abordés en CCATM sont liés à ceux traités en CLDR et en Commission de sécurité, le Conseil communal a décidé de fusionner ces trois commissions. Etant donné que le règlement de la CCATM est plus contraignant que celui des autres commissions, ce sont les règles de la CCATM qui s'appliqueront.

Un appel à candidatures pour la CCATM-CLDR va être diffusé au mois de mars 2013. Les membres de la CLDR qui souhaitent poursuivre leur implication sont invités à poser leur candidature pour cette nouvelle commission. Un courrier va être envoyé à tous les membres pour les informer de la procédure.

La séance se termine à 21h00.